

Toulon, le 26 novembre 2025
N° 501536 /CECMED/OPS/NP

Le vice-amiral d'escadre Christophe Lucas
commandant la zone maritime Méditerranée

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Var

OBJET : demande de concession d'utilisation du domaine public maritime (CUDPM) pour l'exploitation d'émissaires au droit du littoral de la commune de Bandol. Avis du commandant de zone maritime Méditerranée.

RÉFÉRENCES : a) code général de la propriété des personnes publiques (article R 2124-56) ;
b) votre courriel et dossier joint du 22 septembre 2025.

En réponse à votre demande citée en référence b), vous sollicitez l'avis du commandant de la zone maritime Méditerranée pour une demande de CUDPM, au profit de la communauté d'agglomérations sud Sainte-Beaume, concernant l'entretien et le maintien de deux émissaires secondaires du réseau eaux usées de la commune de Bandol pour une durée de trente ans.

Après analyse du dossier, je donne un avis conforme favorable à cette demande avec les observations suivantes :

- le littoral méditerranéen a fait l'objet de minages défensifs et de bombardements durant la seconde guerre mondiale. À ce titre, la problématique d'une possible pollution pyrotechnique du site doit être prise en compte ;
- ce site, qui n'est habituellement pas utilisé pour des activités militaires, pourra toujours l'être par les unités des armées en mission de protection des personnes et des biens ou de défense du territoire.

Original signé

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- Direction départementale des territoires et de la mer du Var – service mer et littoral – bureau littoral ouest - pour mesdames Evelyne Donati (evelyne.donati@var.gouv.fr) et Anaïs Jacquel (anais.jacquel@var.gouv.fr).

COPIES :

- REMAR MED/AEM
- Sémaphore du Bec de l'Aigle
- CECMED/DIV_OPS (J35 OPSCOT – J35 SOUM – SEC)
- archives.